

Casson, le 12 janvier 2016

Dossier suivi par Clair GUIFFAUD
Email : st@casson.fr

*Aux riverains, aux entreprises et aux
utilisateurs de la zone des Ardillaux*

N°10-01

Objet : Travaux zone des Ardillaux et complexe sportif

Dossier suivi par Clair GUIFFAUD, responsable des services techniques – st@casson.fr

Madame, Monsieur,

Débutés depuis plusieurs mois, les travaux d'aménagement sur le secteur se sont principalement concentrés sur l'extension du Parc d'Activité des Ardillaux et sur la rue des Artisans.

Depuis le début du mois de Janvier 2016, ces travaux avancent pour se retrouver, en ce moment, rue des Ardillaux. Je vous propose, dans ce courrier, de faire un point sur l'avancée et le résultat attendu de ce chantier.

La Communauté de Communes Erdre et Gesvres a dans ses compétences, le développement économique et l'aménagement des parcs d'activité. En collaboration avec la commune, il a été décidé, en 2014, d'étendre l'actuelle zone des Ardillaux, seul parc d'activité de la commune de Casson. Cette extension se fait dans la continuité de l'actuelle rue des Artisans. A terme, 4 nouveaux lots seront commercialisés.

Les travaux de viabilisation de ces lots sont en cours. Ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes (c'est elle qui dirige et finance ces travaux d'extension). La commune de Casson et la CCEG profiteront de cette occasion pour réaliser un aménagement d'ensemble du secteur :

- Réfection de l'ensemble de la rue des Ardillaux, de la RD 26 jusqu'à l'entrée du stade de football,
- Création de trottoirs sur la partie gauche de la rue (dans le sens de la descente) : en enrobé de la RD 26 jusqu'à l'entrée du nouveau lotissement des Ardillaux, puis en émulsion bicouche jusqu'au stade de football,
- Enfouissement de la ligne HTA allant de la RD 26 au City-Park
- Sécurisation de la voie et de l'entrée du domaine sportif, avec la création d'un plateau surélevé au niveau du carrefour de la rue des Ardillaux et de la rue des Artisans.

Actuellement, les travaux consistent en l'enfouissement de l'actuelle ligne électrique HTA. Ces travaux se termineront mi-février. Suivront ensuite les aménagements de la voirie : bordures, enrobés, plateau surélevé. L'ensemble de ces travaux sera livré au mois de mai prochain.

Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus durant toute la durée des travaux.

Je vous remercie de votre compréhension pour les désagréments causés par les travaux,, et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Philippe EUZENAT
Maire de Casson

